Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260225-DELIBCM062026-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2026

L'an Deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de février à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal de Saint-Broladre, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoints, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Yves BIGOT, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Maurice ROBIDOU
Date d'envoi de la convocation : 13 février 2026
Absents : M. Daniel BONHOMME, Mme Chantal JOLY
Absents excusés : M. Dominique FOURRIER (a donné procuration de vote à Mme MOUCHEL)
Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de Présents : 11 Nombre de Votants : 12

DELIBERATION 06/ 2026 – 7.5 VOTE DES SUBVENTIONS 2026

Madame LOUET présente les demandes de subventions des associations
Monsieur Le Maire propose de fixer le montant des subventions attribuées aux associations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sauf :
(1) : M. Dubourg ne participe pas au vote

- **Approuve l'attribution de subventions aux associations pour un montant total de 8 200€**

- **Accorde une subvention pour les élèves, collégiens, lycéens domiciliés à Saint-Broladre qui effectuent un voyage scolaire, soit 10 euros par nuitée dans la limite de 40 euros.**

- **Décide d'inscrire les crédits suffisants au budget primitif 2026 de la Commune au compte 65748**

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260225-DELIBCM062026-DE

ASSOCIATIONS	Montant 2026	ASSOCIATIONS	Montant 2026
Comité de jumelage	1 000 €	Anciens combattants (1)	600 €
J'ai 2 Notes à vous dire	300 €	APE	1 500 €
Club des retraités	450 €	ACCA	700 €
Les amis de la chapelle	1 000 €	Comité des fêtes	1 000 €
Vivre à Saint-Broladre	600 €	Méchoui Sainte Anne	750 €
Boules bretonnes	300 €		

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 27 février 2026
et transmission en Préfecture, le 27 février 2026

Affaire inscrite à l'ordre du jour.
Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 25 février 2026
Le Maire
Jean-François GOBICHON

Le Secrétaire de Séance
Maurice ROBIDOU

MAIRIE DE SAINT-BROLADRE
ILLE-ET-VILAINE

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh